# LA

# LIQUIDATION DES BIENS DE L'ORDRE DU TEMPLE

DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE

PAR

#### Bernard DE GAULEJAC

## PRÉFACE

## INTRODUCTION

Deux ordres religieux-militaires en présence au début du xive siècle. L'Ordre du Temple est le plus riche. Philippe le Bel poursuit sa suppression pour avoir ses biens. Le procès de l'Ordre et des Chevaliers est un moyen pour accaparer leurs richesses.

# CHAPITRE PREMIER

ÉTAT SOMMAIRE DES BAILLIES DU TEMPLE ET DE LEURS DÉPENDANCES DANS LE SUD-OUEST DE LA FRANCE AU DÉBUT DU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE.

I. Toulouse. — Larmont, Copadel, l'Isle-en-Jourdain, Marestang.

II. La Cavalerie-de-Pamiers. — Canens, Mirepoix.

III. Montsaunes. — Salies, Ausseing, Figarol, Mazères, Montgaillard, Saint-Gaudens, Aspet, Soyeix, Sales, Cazères, Saint-Lizier-du-Planté.

IV. Boudrac. — Lalanne-Arqué.

V. Bordères. — Ossun, Pintac, Tachoires, Guchen, Cantillac, Peyriguière.

VI. Argenteins. — Puyfortaiguille, Gimbrède, Sainte-Quitterie-de-Rives, Nérac, Saint-Léon, Saint-Vincent, Bonnefond, Lomiers, Moret.

VII. Le Temple-de-Breuil. — Sainte-Quitterie d'Agen, Dominipech, la Cavalerie d'Armagnac, Ayguetinte, Saint-Jean-de-Somonville (Lectour).

VIII. Cours et Romestang.

IX. Arcins. — Bordeaux, la Grave d'Ambarès, Arveyre, Marcenais, Queynac, Saint-Michel-de-Rivière, Montarouch, Saint-Genys, le Temple-de-Blézignac.

X. Andrivaux. — Sargeac, la Chapelle-Gonaguet, Messignac, Puymartin, le Temple-de-l'Eau, le Temple-Laguyon, le Temple-des-Essorts, Puylautier, Soulet, Pontarnaud.

XI. Le Bastit. — Roucayrols, Cras, la Pomarède, Martel et Saint-Julien, Figeac, Saint-Hugues, Bérenges, Cahors (?).

XII. Trébais, Casnac.

XIII. La Villedieu. — La Bastide-du-Temple, Ventillac, Villeneuve-de-Meauzac, Castelsarrasin.

XIV. La Capelle-Livron. — Lugan, Ginolhac, Saint-Peyronis, Pech d'Auzon, Lagarde.

XV. Golfech. — Montauzel, Castérus.

XVI. Espalion. — La Clau, Laguiole, Albinhac, Limoux, la Besse.

XVII. Drulhe.

XVIII. Sainte-Eulalie-de-Larzac. — La Cavalerie, Saint-Georges-de-Luzençon, Flaniac, la Convertoirade, Saint-Capraize, Saint-Sernin, Mayonettes, Millau, Saint-Véran.

XIX. La Selve. — Cambon-du-Temple, Lautrec.

XX. Vaour. — Montricoux. Saint-Benoît-de-Castres, Saint-Laurent, l'Auriol, Anglars, Montagut, Saint-Sernin.

XXI. Douzens. — Carcassonne, Gaure, Pomas, Montredon, Saint-Jean-de-Carière, Campagne, Cabriac, Molière, Magrie.

XXII. Pézenas. — Cazouls, Lézignan, Nébian, Flo-

rensac, Cabrière, Magalas, Usclas, Abeillan.

#### CHAPITRE II

LES BIENS DU TEMPLE SOUS SÉQUESTRE JUSQU'AU
CONCILE DE VIENNE

Confiscation des biens le 13 octobre 1307. Promesse du roi de les garder fidèlement pour l'œuvre de la Terre-Sainte. Problème de leur attribution en 1308. La mise sous séquestre: les inventaires; les baux. Six administrateurs généraux nommés par le pape, autant désignés par le roi de France. Protestations du roi d'Angleterre en qualité de duc d'Aquitaine (1308-1310). Remise des biens aux administrateurs pontificaux et royaux (1309). Les usurpations à Gimbrède, Bordeaux, Arcins, Ayguetinte, Cours, etc. Les usurpateurs: Vicomte de Lomagne, Comte d'Armagnac, Comte de Périgord, Pierre de Bordes, des Évêques. Les comptes rendus aux évêques, par les administrateurs. Procès intentés aux administrateurs par d'anciens fermiers. Recettes et dépenses.

## CHAPITRE III

PRISE DE POSSESSION DES BIENS DU TEMPLE PAR LES HOSPITALIERS, DEPUIS LE CONCILE DE VIENNE JUSQU'A LA MORT DE PHILIPE LE BEL.

Concile de Vienne (1312). Abolition de l'Ordre du Temple et attribution de ses biens aux Hospitaliers. Les privilèges des Hospitaliers sont suspendus, sauf l'exemption. Commissaires chargés de veiller à la remise des biens. Contrôle du roi sur les comptes des administra-

teurs. Albert de Schwarzbourg, Léonard de Tiberti chargés par les Hospitaliers de recevoir les biens du Temple (17 octobre 1312). Premier accord entre Philippe le Bel et Léonard de Tiberti; 200.000 livres tournois payables en trois ans au roi. Arrêt du Parlement. Raymond d'Olargues nomme des procureurs dans le prieuré de Saint-Gilles. Prise de possession des biens du Temple à Toulouse, Lézignan, Lectoure, Trébais, Bonnefont, Lomier, Moret, et en Rouergue (mai-juin 1313). Désaccord entre Albert de Schwarzbourg et Raymond d'Olargues d'après Raybaud. Ordres aux administrateurs royaux (15 juillet), transmis aux curateurs particuliers (15 septembre), de remettre les biens du Temple. Début des poursuites contre les usurpateurs. Monitoires de Bérenger d'Auvergne (23 janvier et février 1324) contre les usurpateurs. Procès du Chapitre de Carcassonne (1312-1316) Produit de l'arrentement des biens du Temple. Albert de Schwarzbourg remplacé par Léonard de Tiberti.

#### CHAPITRE IV

TRANSMISSION DES BIENS DU TEMPLE SOUS LE RÈGNE DE LOUIS X, ET JUSQU'AU 6 MARS 1318

Don fait par Louis X au Comte de la Marche des 200.000 livres dues par les Hospitaliers. Révocation de cette donation. Délégation royale à Bérenger d'Auvergne et Bertrand Castel contre les usurpateurs. Seconde composition: attribution au roi des deux tiers des biens meubles, créances, arrérages du Temple. Nomination par Philippe le Long, le 22 décembre 1317, d'agents pour percevoir ces droits. Guillaume Clunet nomme des agents en Périgord et Quercy, à Toulouse et Carcassonne. Procès entre les Hospitaliers et le roi devant le Parlement. Arrêt du 10 octobre 1317. Philippe le Long fait restituer des sommes indûment perçues. Don par les Hospitaliers à Charles de Valois du neuvième des biens meubles

et créances du Temple. Bernard-Raymond Caldier agent de Charles de Valois.

#### CHAPITRE V

DE L'ACCORD DU 6 MARS 1318 A 1319.

La protection du pape Jean XII. Défense aux Hospitaliers d'aliéner leurs immeubles. Troisième composition entre le roi et les Hospitaliers. Aliénation des biens dépendant de Pézenas. Don fait par le roi au Comte de la Marche de 50.000 livres dues par les Hospitaliers. Restitutions opérées à Pézenas au profit du Comte de la Marche. Déversement des Hospitaliers. Obligation pour les anciens Templiers d'entrer dans un ordre religieux sous peine d'être privés de leur pension. Achat par Jean XXII de la maison du Temple de Cahors.

#### CHAPITRE VI

LA PERCEPTION DE LA PART DU ROI SUR LES MEUBLES, CRÉANCES ET REVENUS DU TEMPLE

Comptes de Renaud de Saint-Ouen (1322-1325). Mauvaise volonté des officiers du roi. Copies des inventaires. Prime à la délation. Poursuites contre le comte de Périgord, les archevêques de Bordeaux et d'Auch, les évêques d'Albi et de Bazas, le vicomte de Lomagne. Fin des comptes des administrateurs rendus par leurs héritiers. Paiement de sommes dues par les anciens fermiers. Résultats: dépenses importantes, peu d'argent pour le roi. Paiements ayant tous un intérêt militaire effectués sur place avec l'argent perçu.

## CHAPITRE VII

DE LA FIN DU RÈGNE DE PHILIPPE LE LONG A 1327.

Aliénations à vie de biens du Temple consenties par

Hélion de Villeneuve au Bastit, à Toulouse, Mont saunès, Agen, Golfech, Argenteins, Gimbrède, Moret, Cours, Romestang, Montarouch et Saint-Genys. Confirmation de Charles IV (1323). Rachat de droits possédés par Robert d'Artois et Jeanne de Valois pour 8.000 livres tournois. Mise sous séquestre à la demande des Hospitaliers de biens du Temple aliénés, à Toulouse, Laramet, Vaour (31 mai 1324).

Accord conclu entre Raymond de Soubiran et Alphonse d'Espagne, lieutenant du roi. Levée du séquestre en faveur des Hospitaliers ordonnée le 16 janvier 1326. Prise de possession par les Hospitaliers de divers biens du Temple à Toulouse, Laramet et Beauville (18 juillet), à Larmon, Marestang, l'Isle-Jourdan (19 juillet), à Pamiers (20 juillet). Restitution par Guillaume de Caumont, seigneur de Montpouillan, de biens situés à Cours (fin 1326). Inféodation d'anciens biens du Temple (1327).

#### CONCLUSION

Enrichissement de la famille royale et des administrateurs de tous rangs. Appauvrissement momentané des Hospitaliers, suivi d'une grande prospérité. L'acquisition des biens du Temple marque le début de la décadence des Hospitaliers.

# **BIBLIOGRAPHIE**

# PIÈCES JUSTIFICATIVES